

Adhésion à la plateforme logement  
STUDAPART.

## Conseil d'administration du 7 novembre 2016

### Délibération 2016/11/CA-122

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

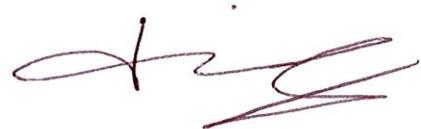
**Après en avoir délibéré, les conseillers décident d'adhérer à la plateforme de logement STUDAPART pour un coût annuel de 3 000 € TTC sur le budget de fonctionnement des Relations Internationales.**

Toulouse, le 7 novembre 2016

Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL



Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0